

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sabrina-danis-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/75c066c153e594edb263feee>

Date d'obtention : 2025-02-21 16:06:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Elle implique plusieurs acteurs (école, policiers, directeur des poursuites criminelles et pénales).
- Il est important de se référer à la trousse pour rencontrer les acteurs impliqués (victime et instigateur).
- Il ne faut jamais regarder les images envoyées par sextage.
- Les acteurs et leurs familles seront référées aux ressources adéquates.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Départager les actes impulsifs des actes malveillants.
- Avoir un cadre de référence (trousse).
- Avoir une bonne pratique en matière de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Confisquer le matériel électronique impliqué.
- Évaluer l'incident auprès de tous les acteurs impliqués.
- Ne pas poser des questions suggestives et me référer à la trousse.
- Faire les démarches auprès des partenaires.